

1. LE CONTEXTE

Linky est le nom du compteur communicant développé par Enedis (ex-ERDF), principal gestionnaire du réseau électrique de distribution en France.

Le 17 août 2015, la loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » est promulguée et prévoit la généralisation des compteurs communicants pour l'électricité. Il est prévu que celui-ci intègre trente-cinq millions de foyers français à l'horizon 2023.

Linky fait partie de la catégorie des compteurs communicants qui utilise la technologie CPL sur le réseau basse tension, comme premier niveau de communication. Le courant porteur en ligne passe par tous les fils de la maison, le compteur linky n'a pas de filtre. Un deuxième niveau de communication est assuré via le réseau de téléphonie mobile GPRS Edge entre le concentrateur (installé dans un poste de transformation et de distribution HTA/BT6) et le système central.

A terme, si les 35 millions de compteurs sont remplacés, il y aura environ 700 000 concentrateurs installés (sorte d'antenne relais de type téléphonie mobile qui produisent des ondes gsm).

Or l'Europe les recommande mais ne les impose pas. L'Allemagne (étude du cabinet Ernst et Young) et la Belgique ont refusé l'installation de ces compteurs car le rapport bénéfice /coût n'est pas intéressant pour les petits consommateurs et pour protéger la santé des citoyens. La commission de régulation de l'énergie elle-même reconnaît le droit au refus.

Malgré les informations partielles transmises par ENEDIS plus de 274 communes ont interdit la pose des compteurs Linky. Parmi elles, on peut citer : Caen, Saint Denis, Bondy, Fontenay, Melun, Aix en Provence ... Les raisons essentielles sont celles décrites dans la suite de ce document.

Du fait de cette situation très inquiétante un collectif de citoyens s'est créé à Châtel-Guyon, il y a quelques semaines, avec pour objectifs :

- D'informer nos concitoyens sur la réalité de cette technologie afin que chacun puisse choisir de l'accepter ou non en connaissance de cause.
- D'informer nos concitoyens sur leur droit à refuser ce compteur puisque , comme l'a dit Monsieur Monloubou « On ne peut pas forcer quelqu'un à ouvrir sa porte ».
- Rassembler les doléances et problèmes rencontrés suite à la pose des compteurs afin d'informer les autorités compétentes.

A noter que la pétition citoyenne initiée sur la commune a recueilli plus de 800 signatures de Châtel-Guyonnais et de très nombreuses signatures de curistes ou d'habitants des communes environnantes.

De nombreux collectifs ont été créés et continuent à voir le jour partout en France.

2. LA QUESTION SANITAIRE

a. Les champs électromagnétiques

Les compteurs communicants émettent des ondes électromagnétiques pulsées 24h sur 24 dans les logements. La question est de savoir si ces émissions sont "négligeables" en prenant en compte non seulement le compteur Linky mais aussi les fréquences 63 et 74kHz générées dans le circuit électrique du logement. Or, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît qu'il existe, pour le moins, un sérieux doute sur la prétendue innocuité d'une exposition "faible mais prolongée" et recommande de poursuivre les recherches.

Ces ondes sont classées « cancérogènes possibles » par le CIRC EN 2011. Le bisphénol-A, le plomb ou le chlordécone (puissant pesticide qui a fait exploser le nombre de cancers de la prostate aux Antilles) sont aussi compris dans cette liste.

Cette technologie va totalement à l'encontre des recommandations de l'ANSES qui préconise une baisse du niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Mais il y a pire : entre l'électricité, le gaz, l'eau chaude et l'eau froide, la réalité est que chaque logement est menacé de se voir doté de deux à quatre compteurs communicants, auxquels il faudra ajouter les nombreux matériels complémentaires (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs) que les opérateurs prévoient d'installer dans les rues pour transporter les informations. La menace vient donc d'un système complexe, émetteur de différentes ondes électromagnétiques, lesquelles vont se cumuler et agir continuellement sur nos cellules, notre système nerveux.

En septembre 2014, Laurence Abeille réclame « qu'une étude soit menée (...) afin d'évaluer les impacts réels pour les usagers en termes d'émission électromagnétique ».

L'innocuité des compteurs Linky et de ses réseaux, non démontrée scientifiquement ce jour, s'appuie sur deux études :

- La première est un unique rapport du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électromagnétiques) pour le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication). Or, comme ENEDIS n'a retenu aucune des mises en garde données par l'étude et que Madame Ségolène Royal atteste d'un respect des normes françaises, Pierre le Ruz, Directeur du CRIIREM dit à ce propos "C'est une présentation très malhonnête de notre expertise !" - journal " L'Âge de faire" n° 98 juin 2015.

De plus, dans une interview pour Place Gre'Net, de la ville de Grenoble, Pierre le Ruz indique, au sujet de cette étude réalisée en 2011 : « C'est scandaleux ! Cette étude avait été réalisée sur du matériel expérimental qui n'a rien à voir avec la technologie déployée aujourd'hui ! Ce que l'on avait validé n'est pas applicable. »

- La deuxième étude qui est encore en cours, de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) : « Les nouveaux résultats, y compris ceux relevés chez des particuliers, confirment des niveaux d'exposition faibles en-dessous des valeurs limites réglementaires. Ces faibles niveaux d'exposition relevés en laboratoire et chez des particuliers confirment que la transmission des signaux CPL utilisés par le Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant ». A la lecture détaillée du rapport, celui-ci démontre que 5 compteurs Linky (5 seulement testés chez des particuliers) n'augmentent pas le niveau global d'ondes électromagnétiques ... mais dans le cas du déploiement, on ne parle pas de 5 compteurs (base de l'étude chez des particuliers qui auraient un impact environ 100 fois en-dessous des limites légales) mais de millions de compteurs sur l'ensemble du territoire dont le rayonnement s'ajoute !!!

Cette étude de l'ANFR est également très critiquée car elle ne s'occupe que du compteur et ne prend en compte ni le reste du circuit électrique des logements ni l'éventuelle concentration de multiples compteurs dans les logements collectifs ni l'accumulation des sources électromagnétiques due aux concentrateurs.

En effet, si le compteur n'émet pas toute la journée, le rayonnement du CPL dans les câbles de la maison, lui, est constant. Certains compteurs, selon leur place dans le maillage des compteurs alentour, peuvent servir de relais aux compteurs proches et nous ignorons le rayonnement réel dans ce cas .

- A l'issue de son rapport certes partiel, le CRIIREM recommandait déjà une distance de deux mètres entre les compteurs et les lieux d'habitations et de 5 mètres entre les habitations et les concentrateurs...
- On nous rappelle sans cesse que Linky satisfait aux normes françaises. Le CRIIREM a dû admettre que aucune des mesures réalisées sur le compteur en Indre et Loire ne dépasse 0,25 micro-teslas et que la norme française se situe à 100 micro-teslas .Or dans des lieux sensibles tels que les crèches, les écoles, l'état préconise une exposition inférieure à 0,4 micro-teslas car au-delà de ce seuil, les épidémiologistes s'accordent à dire qu'une exposition prolongée pourrait provoquer des leucémies .

Selon Etienne Cendrier, porte parole de Robin des toits, nos normes nous protègent tout juste « de la cuisson », « C'est un peu comme si je vous disais de conduire en dessous de 800km/h : on est toujours en dessous de la norme, on ne la dépasse jamais. » .

De même, comparer le rayonnement d'un Linky avec celui d'un grille-pain est « un non sens scientifique » selon Pierre Le Ruz. « Il ne s'agit pas des mêmes fréquences » selon Etienne Cendrier.

b. Le problème de l'électro-sensibilité aux ondes

Contrairement à une idée fautive encore très répandue en France jusqu'au sein du corps médical, ce n'est pas une phobie ou une maladie psychiatrique. C'est un mécanisme d'inflammation du cerveau et du corps en général. Une forme d'allergie reconnue dans de nombreux pays et prouvée par plusieurs études récentes. Les

symptômes les plus fréquents sont : très violents maux de tête, acouphènes, nausées , troubles graves du sommeil, **impression de « brûler » de l'intérieur**, très grande fatigue, malaise pouvant aller jusqu'à la perte de connaissance, désocialisation due à l'obligation de rester dans des zones moins polluées etc...

Actuellement 1 personne sur 50 (dont de plus en plus d'enfants) est atteinte et les spécialistes prévoient une personne sur 4 dans 15 à 20 ans... c'est-à-dire environ 15 à 20 millions de Français(voir les travaux du professeur Belpomme).

Il est à noter que les tests sanguins déterminent que 100 pour 100 de la population est affectée mais que seulement une partie en ressent les effets ; Ceux qui ne ressentent encore rien ont les mêmes symptômes de dégradation des globules sanguins mais n'en ressentent pas les effets en raison d'une résistance accrue ou d'une insensibilité provisoire. A un moment donné, un trop plein d'exposition déclenchera la réaction physique permettant de ressentir les effets nocifs des rayonnements électromagnétiques. (voir entre autre le documentaire « Take Back Your Power / Reprenez votre pouvoir » de Josh del Sol).

3. LES AUTRES PROBLEMES IDENTIFIES

a. Une intrusion commerciale dans la vie privée

Les compteurs communicants vont capter sur nos vies d'innombrables informations utilisables à des fins commerciales ou éventuellement policières. Les autorités promettent que ces données ne seront pas utilisées sans notre aval, mais...

Il suffira à un gouvernement quelconque d'arguer de la situation économique pour décréter que les informations collectées par les compteurs seront utilisables par les entreprises ou la police, par exemple sous les prétextes respectifs de "relancer la croissance". On veut installer dans nos logements de véritables "Big brother" en nous jurant qu'ils ne serviront pas à nous surveiller.

Apparemment, dans une brochure, qui n'est pas celle qui est distribuée aux particuliers et aux élus mais aux entreprises, ENEDIS indique qui sont les vrais bénéficiaires de leur projet "Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : Big Data, usages domotiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, startups."

Monsieur Monloubou, responsable national linky chez Enedis ne parle même plus de compteur mais de « capteur ».

A noter que le 19 avril 2016, la Ligue des droits de l'Homme a demandé par communiqué un moratoire sur l'installation des compteurs Linky et demande à la CNIL de vérifier le respect par ERDF du « pack de conformité » qu'elle lui avait assigné. La LDH a aujourd'hui obtenu des assurances de la part d'Enedis mais reste vigilante car de nombreuses associations trouvent ces réponses très insatisfaisantes et elle maintient sa demande de moratoire.

b. Une dérive des coûts facturés au client

Ces compteurs permettraient aussi d'avoir des factures correspondant aux consommations réelles et non à de simples estimations. Mais, depuis longtemps, chacun peut communiquer ses consommations aux fournisseurs, par téléphone ou Internet, pour avoir des factures précises.

Gazpar (l'équivalent gaz) et Linky permettraient de "faire des économies d'énergie". Mais les études avancées peinent à convaincre : GRDF évoque un infime 1% d'économies, probablement pour ne pas reconnaître que le vrai chiffre est zéro (voir même négatif car les compteurs consomment pour leur propre fonctionnement ainsi que les concentrateurs et autres appareils nécessaires au fonctionnement du système).

Quant aux ménages dotés de compteurs électriques communicants, une étude citée par la Commission de régulation de l'énergie parle de 10% d'économies au début, tombant à 5% après 4 mois, et un retour à la normale au bout de 6 petits mois. C'est un biais bien connu des chercheurs : les personnes modifient leur comportement justement du fait de leur participation à cette expérience, avant que la vie ne reprenne son cours normal quelques temps plus tard...

Donc, non seulement Linky ne permettra pas d'économies mais, au contraire, de nombreux foyers vont devoir prendre un abonnement plus élevé et donc payer plus cher. En effet, malgré les dénégations d'ErDF, les compteurs communicants disjonctent plus vite, comme rapporté par l'Est Républicain dans les zones déjà dotées, obligeant les usagers à souscrire à des abonnements plus élevés.

En effet, la puissance mesurée et facturée sera en kVA et non plus en kW : ce passage à la puissance totale peut créer instantanément une hausse apparente de la consommation retenue par le fournisseur d'électricité, jusqu'à 20% , notamment pour les logements avec les installations les plus anciennes.

Par exemple, un transformateur qui peut délivrer 1 000 ampères sous 220 volts sera appelé un transfo de 220 kVA (kilo-volt-ampères). Il se peut que ce transfo débite 220 kW, ... si le cos phi de l'installation vaut 1. Mais si l'installation (ancienne) présente un facteur de puissance de 0,8, la puissance développée par le transfo sera de $220 \times 1\,000 \times 0,8 = 176$ kW. Le fournisseur ne peut présager des caractéristiques de l'installation de son client : il annoncera donc un transfo de 220 kVA ! même si le besoin réel est de 176kW.

c. Un gaspillage inconsideré

Il est injustifiable de se débarrasser de plus de 80 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) en parfait état de marche. Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie.

Pour le déploiement du compteur Linky sur le territoire français, il faut compter 5 milliards d'euros. Or les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, contrairement aux Linky, Gazpar et compagnie qu'il faudra remplacer, à nouveau à grands frais, dans moins de 20 ans. Cette affaire commence donc par un véritable désastre écologique et financier.

d. De très nombreux problèmes techniques.

*Les compteurs ne sont pas fiables. Certains affichent des consommations (donc des factures) totalement fantaisistes et les gens n'arrivent pas à se faire entendre d'Enedis.

*On a répertorié un certain nombre d'incendies dont 2 récemment dans le Gard (octobre 2016) parmi plus de 90 répertoriés dans la presse (voir le site d'Annie Lobé santepubliqueeditions.fr) dont seulement 8 sont reconnus officiellement par Enedis comme émanant des compteurs Linky.

*Aucune assurance ne prend en charge les risques dus aux ondes électromagnétiques depuis plus de 15 ans.

*Des appareils électriques tombent en panne partout en France. Spécialement les systèmes de chauffage, panneaux solaires, ordinateurs. Des lampes s'allument toute seules la nuit ou clignotent. Les TV s'éteignent sans arrêt ou changent de chaîne y compris chez des personnes qui n'ont pas linky mais dont les voisins sont équipés.

*Linky n'est pas adapté au triphasé utilisé par certaines machines. Les appareils anciens ne sont pas nécessairement aux nouvelles normes (moteurs, dynamos, néons...) et engendrent des perturbations de lecture de consommation reconnues par Enedis.

*Enedis fait tout pour ne rien prendre en charge et certaines personnes se retrouvent dans des situations financières très critiques.

4. LA METHODE DE MISE EN PLACE DES COMPTEURS

ENEDIS a sous-traité à de nombreuses entreprises la pose des compteurs Linky. Au-delà du niveau de compétences de ses sociétés et du mode de rémunération (au nombre de compteurs) il a été constaté dans la presse locale et nationale, de nombreux « accrochages verbaux et physiques » entre les poseurs-sous-traitants désignés pour l'installation des compteurs Communicants LINKY :

- lors de « poses forcées », malgré des refus clairement exprimés ;
- des centaines d'installations à l'extérieur, et sans prise de rendez-vous, et sans avertir l'abonné des dates d'installations;
- des violations de propriétés privées ;
- Des dizaines de cas d'abus de confiance, ou abus de faiblesse à l'encontre de personnes particulièrement vulnérables;
- des menaces et autres voies de faits (harcèlements, intimidations, mensonges) ;
- des manœuvres destinées à tromper les forces de l'ordre, pour les faire intervenir auprès d'abonnés.

5 . LES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE BAFOUÉE

La méthode de mise en place des compteurs ne respecte pas le refus des citoyens et se montre pour le moins intrusive et insistante.

Les citoyens n'ont pas été consultés pour une technologie qui a un impact direct sur leur environnement personnel et qui permettra d'utiliser leur données personnelles de consommation.

Si certains attestent de la légalité de ce déploiement, est-il bien légitime ?

Sous couvert de transition énergétique, le droit à un environnement favorable à la santé (article 1 de la charte européenne de 2005 « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé. ») et le respect de la liberté de chacun sont bafoués au nom du développement de nouveaux marchés pour la France et d'économies faites par ENEDIS.

Monsieur Philippe Monloubou (Enedis, ex erdf) a déclaré récemment : « Enedis est un opérateur du big data qui gèrera bientôt 35 millions de capteurs. » De personnes, nous sommes devenus des consommateurs et maintenant des produits ?

Quant aux maires qui se découvrent chaque jour un peu plus dépossédés de leurs pouvoirs, ils subissent diverses pressions et n'osent souvent même plus bouger.

Ils ont souvent délégué une partie de leur pouvoir au syndicat d'énergie tel que c'est le cas à Châtel-Guyon mais restent propriétaires des compteurs.

NOTRE DEMANDE

***Intervenir auprès d'Enedis, de la société OTI France et du syndicat d'énergie gaz électricité (assemblée générale le 5 novembre) pour que le choix des gens soit entendu et respecté. Les syndicats d'énergie doivent être au service des citoyens ...**

***Porter à l'assemblée nationale le mécontentement des citoyens, leur colère, leur sentiment d'être méprisés ou même pris en otage pour certains, leur santé niée.**

*** Faire « remonter » le fait que la réalité du terrain n'a rien à voir avec les belles promesses d'Enedis et qu'un très grand nombre de citoyens ne veut pas de cette technologie peu fiable, chère, intrusive et dangereuse. Les compteurs n'ont rien d'écologique, bien au contraire.**

***Demander à Enedis de fournir des filtres aux personnes qui ne veulent pas de CPL chez elles.**

***Demander la modification des Conditions générales du contrat de fourniture d'électricité entre Enedis et les fournisseurs (EDF, Enercop, Direct Energie, Lampiris etc.) pour prévoir :**

- a) le droit de refus du Linky par le client ;**
- b) le droit du Consentement préalable, libre, éclairé et spécifique du client à la collecte de ses données, leur traitement et leur diffusion à des tiers - en lieu du consentement présumé et obligatoire actuel ;**
- c) que l'option du recours à Que Choisir ne soit facturé (entre 5 et 14 € sur la facture d'électricité) qu'au client qui retient ce mode de règlement de conflit - et non à tous les clients la première année du contrat comme actuellement.**

TEMOIGNAGES

à incident.linky63@orange.fr
date 13/09/16 09:47
objet compteur

[voir l'en-tête complet](#)

“bonjour.

nous avons envoyé une lettre recommandée a erdf puis tel a oti france pour dire notre refus au compteur,le boitier du compteur etait scotché avec un mot indiquant notre refus;

lundi matin en notre absence le scotch a été enlevé et le compteur posé(peut etre que ce monsieur ne savait pas lire).

le dijoncteur est a l'intérieur de la maison donc nous n'etions pas au courant,supposont que l'on soit partis plusieurs jours et qu'il y ai un probleme ,qui est responsable ?

nous avons re tel a oti mais maintenant c'est fait nous n'avons aucun recours.

nous avons une deuxieme maison mais le compteur est a l'interieur et là il y aura sujet a discussion.

dommage que la réunion soit arrivée un peu tard a st bonnet ;nous avons su au dernier moment que l'on pouvait refuser.

nous n'avons rien signé,il a laissé les informations sur le compteur dans la boite aux lettres.

merci a vous et bon courage pour la suite”

Anonyme

A : incident.linky@orange.fr
Copie à : infolinky@sfr.fr
Sujet : compteur Linky

“Bonjour,

J'ai récemment pris connaissance de ce formulaire "pour refuser le compteur Linky" avec vos adresses et infos mais trop tard.

J'ai reçu une lettre d'ERDF le 23 août m'avisant du changement de mon compteur, puis le 15 septembre pour intervention le 21 septembre.

Etant absente sur cette période j'ai appelé le n° indiqué qui m'a mise en relation avec le service technique.

et **il m'a été donné un RDV pour le mardi 11 octobre**, sachant qu'il y aurait une coupure probable de 30 mns je ne voulais pas que cela se produise en mon absence.

Parallèlement des problèmes de disjoncteur (coupures intempestives à des heures complètement différentes) je suis amenée à contacter mon fournisseur d'accès électrique.

Et là ils me signalent que mon compteur est déjà changé !!

Après vérification (l'emplacement de mon compteur est situé dans un boîtier extérieur dans une petite rue parallèle à mon adresse à 200m de ma maison situé sur la rue), je constate effectivement que le nouveau compteur est déjà installé, bien avant le RV que l'on m'a fixé, sans avoir été ni prévenue, ni annulation de cette journée de présence à mon domicile, d'office....

Je n'ai rien activé encore sur le site, mais je n'ai plus accès à mon relevé consommation direct, ...

Que puis-je faire dans la mesure où ce compteur est bel et bien installé ?

Merci de votre réponse”

Les Grosliers
63140 CHATEL-GUYON

date 17/10/16 09:56

objet coupures permanentes avec le compteur linky

“Bonjour,

Des techniciens sont venus installer le 29 septembre 2016 un compteur linky en remplacement du précédent.

Depuis, le disjoncteur, ne cesse de sauter, alors que je n'ai pas modifié ma consommation d'électricité.

J'ai contacté ENEDIS (EDF) qui m'a informé que ces nouveaux compteurs étaient plus sensibles que les précédents et qu'il fallait augmenter la puissance de mon compteur. Ce que j'ai fait. je suis donc passé de 30 à 45 ampères avec au passage, un abonnement plus cher pour moi.

Malgré tout, le compteur saute toujours, je ne peux pas faire touter ma machine à laver et passer l'aspirateur en même temps!... "Nous voilà revenus au Moyen Age.

Je ne sais plus quoi faire. Je vous remercie de prendre en compte mon témoignage.

Cordialement”

B M.

Autre témoignage :

“Désordres apparus sur le fonctionnement d'appareils depuis la mise en service du CPL (ERDF) en début d'été 2016

1--- interruption de fonctionnement du CPL de la Box FREE entre la Box et le boîtier télévision, liaison irrécupérable, il a été nécessaire de mettre en place une liaison par câble ethernet blindé.

2--- L'horloge de mon four microonde a été décalée de 2 h au cours d'une nuit.

3--- L'éclairage de ma chambre s'est allumé en pleine nuit ce qui m'a réveillé. Cet éclairage est normalement commandé par un variateur électronique datant d'une vingtaine d'année.

4--- L'éclairage en fonctionnement d'une autre chambre, commandé par un

variateur électronique récent (mars 2016) est entré en oscillation pendant environ 30 seconde et ceci à 2 reprises, les deux fois entre 23h et 24h.

5--- Mon téléviseur en fonctionnement normal s'éteint et il faut le relancer, ou bien, change de programme tout seul. Ceci malgré des vérifications approfondies.

6---Une personne âgée (84 ans) a constaté après installation du compteur Linky en sa présence qu'elle ne pouvait plus fermer la porte du placard le contenant, le poseur lui a répondu que ce n'était pas son problème. Le lendemain matin elle a constaté qu'un de ses radiateurs électrique ne fonctionnait plus ; un dépanneur a constaté que le régulateur ne fonctionnait plus et a du le changer.

7--- deux techniciens dépanneurs auxquels j'ai eu recours récemment m'ont informé que depuis plusieurs mois, ils constataient des pannes inexplicables, l'un sur des programmeurs d'appareils électroménager, l'autre sur du matériel informatique, avec des conséquences parfois désastreuses.

J'ai refusé l'installation du compteur Linky à la suite de quelques un de ces incidents. Le poseur, après 1 h de discussion n'a pas posé le compteur, mais dans ma copropriété environ 50 personnes ont vu leur compteur remplacé par des Linky alors qu'ils en avaient refusé la pose par courrier recommandé. Le poseur que j'ai rencontré m'a informé que du personnel de ERDF intervenait dans son entreprise pour « faire des piqûres de rappel » et dire de ne pas tenir compte des refus exprimés par les abonnés.

J'ai cependant bien conscience que même si mon compteur n'a pas été changé, je subis tous les désagréments potentiellement dus au CPL qui aujourd'hui circule dans la totalité de mon installation électrique.”

JC M.

“Pour ma part j'ai reçu une plainte pour un chien qui pleure toute la journée depuis que linky est posé.”

AR.